Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 24/11/2022
ID : 038-213800535-20221116-DB221116_168-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

COMMUNE DE BOURGOIN-JALLIEU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

FINANCES

DB221116168

L'an deux mille vingt-deux, le seize novembre à vingt heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le neuf novembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 20 heures 05. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Christian CIOFFI, Nathalie JACQUEMOND, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Michael AYDIN, Kévin DOREL, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Jean-Claude PARDAL, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 28 Votants : 32

Absents : Anissa DAOUI, Laurent CAMPO, Aurélia MASSON.

Excusés, ayant donné pouvoir :
- Myriam ABDERRAHIM, pouvoir à Jean-Pierre GIRARD
- Chantal BUSSY, pouvoir à Marguerite BACCAM
- Dominique CADI, pouvoir à Christian CIOFFI
- Damien PERRARD, pouvoir à Isabelle RENARD

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3 : BUDGET ANNEXE STATIONNEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°1 – EXERCICE 2022

Suite à la délibération portant mise à disposition du personnel, un réajustement budgétaire est nécessaire.

Les éléments de la décision modificative n°1 se détaillent comme suit :

Envoyé en préfecture le 23/11/2022
Reçu en préfecture le 23/11/2022
Publié le 24/11/2022
ID : 038-213800535-20221116-DB221116_168-DE

nature	chapitre		
nature	chapitre	**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**	**0,00**
nature	chapitre	**RECETTES D'INVESTISSEMENT**	**0,00**
nature	chapitre	**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**	**0,00**
6411	012	ACTUALISATION DES MISES A DIPOSITION DU PERSONNEL STATIONNEMENT	80 000,00
6061	011	FINANCEMENT DES MISES A DISPOSITION	-80 000,00
nature	chapitre	**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**	**0,00**

La décision modificative N°1/2022 se résume, par chapitre, de la manière suivante :

Décision modicative n°1				
Investissement	**Chapitres**	**Depenses**	**Chapitres**	**Recettes**
	Total Investissement	***- €***		***- €***
Fonctionnement	011	*- 80 000,00 €*		
	012	*80 000,00 €*		
	Total fonctionnement	***80 000,00 €***		***- €***
TOTAL		80 000,00 €		- €

Il est proposé au Conseil Municipal de/d':

- **Approuver** la décision modificative n° 1/2022 au budget principal qui modifie le montant des chapitres, tel que résumé ci-dessus ;
- **Préciser** que, **à l'exception des crédits spécialisés,** les crédits sont votés par chapitre ;
- **Autoriser** le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière, à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
Adopte la délibération à la majorité des voix.

Fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le mercredi 16 novembre 2022.

Le secrétaire de séance

Le Maire